



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2020-20-25

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 27 avril 2020 :

Règlement RV-2020-20-25 modifiant le Règlement RV-2018-18-57 sur les modalités de publication des avis publics (retrait de l'exigence d'affichage à des endroits)

Ce règlement a pour objet de retirer l'exigence de la publication de tous avis publics à tous endroits visés par toutes lois ou tous règlements régissant la Ville.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 4 mai 2020

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, avocate



CONSEIL DE LA VILLE

Règlement RV-2020-20-25 modifiant le Règlement RV-2018-18-57 sur les modalités de publication des avis publics

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Publication des avis publics

L'article 3 du Règlement RV-2018-18-57 sur les modalités de publication des avis publics est modifié par la suppression, à l'alinéa, des mots « et à tous endroits visés par toutes lois ou tous règlements régissant la Ville de Lévis ».

Adopté le 27 avril 2020

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 MAI 2020



1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	GRE-2020-018
DIRECTION :	GREFFE		
SERVICE :	Choisissez un élément.		
DATE :	2 avril 2020		
OBJET :	Règlement modifiant le Règlement RV-2018-18-57 sur les modalités de publication des avis publics (retrait de l'exigence d'affichage à des endroits)		

<p>2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)</p> <p>Dans une perspective d'efficacité et étant donné que tous les avis publics de la Ville sont actuellement publiés sur le site Internet de la Ville, nous vous recommandons de modifier le <i>Règlement RV-2018-18-57 sur les modalités de publication des avis publics</i>, afin de retirer l'exigence actuelle à l'effet que les avis publics dans les endroits prévus à ce règlement.</p> <p>Ainsi, dès l'entrée en vigueur de cette modification, tous les avis publics seront publiés uniquement sur le site Internet de la Ville et ils ne seront plus affichés par exemple sur le tableau d'affichage situé à l'entrée de l'hôtel de ville et à l'entrée du bureau d'arrondissement.</p>
<p>2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)</p>

<p>3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)</p>
--

<p>4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION</p>

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Au niveau du conseil de la Ville pour le Règlement modifiant le Règlement RV-2018-18-57 sur les modalités de publication des avis publics :

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- Adoption du règlement
- Avis public de promulgation du règlement

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2019-2020-2021)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2019	Impacts 2020	Impacts 2021
n.a.				
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

MONTANT DES COÛTS ARRONDI :

INFORMATION PTI :

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée

Montant à financer


Source de financement proposée


Commentaires :

7-PERSONNES CONSULTÉES			
Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
Hélène Jomphre, URBA	Volet arrondissement	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	01-04-2020
Marie-Ève Guimond, DAJSC	Validation juridique du règlement et de l'échéancier d'adoption	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	01-04-2020
Explication :			

8-RECOMMANDATION (énoncé)
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2018-18-57 sur les modalités de publication des avis publics, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2020-018. Ce règlement a pour objet de retirer l'exigence de la publication de tous avis publics à tous endroits visés par toutes lois ou tous règlements régissant la Ville.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES
GRE-2020-018 -ANNEXE 1 – Projet de règlement

10-APPROBATIONS/SIGNATURES		
Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Marlyne Turgeon	Greffière	02/04/2020
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Marlyne Turgeon	Greffière	02/04/2020
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Marlyne Turgeon	Greffière	02/04/2020
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Marlyne Turgeon	Greffière	02/04/2020
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
	2020-04-02



CONSEIL DE LA VILLE

Règlement RV-2020-XX-XX modifiant le Règlement RV-2018-18-57 sur les modalités de publication des avis publics

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Publication des avis publics

L'article 3 du Règlement RV-2018-18-57 sur les modalités de publication des avis publics est modifié par la suppression, à l'alinéa, des mots « et à tous endroits visés par toutes lois ou tous règlements régissant la Ville de Lévis ».

Adopté le _____ 2020

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE _____